

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 45

AM/120514

**SEANCE DU 7 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le sept du mois de mai à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le trente avril deux mille quatorze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

**PRESENTS :** M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. AMRANE, M. KAMATE, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoints au Maire,  
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. VILTART, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, M. VAZ, M. CARRE, Mme SURENDIRAN, Mme SEGURA, Mme BUFFET, M. BRAMY, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI, M. GAY, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES :** M. DI CIACCO, Conseiller Municipal, procuration à M. RANQUET,  
Mme HAMIDI, Conseillère Municipale, procuration à M. BOUMEDJANE,  
M. RAMOS, Conseiller Municipal, procuration à M. MIGNOT,  
M. SOUBEN, Conseiller Municipal, procuration à Mme DELMAS,  
Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme BUFFET,  
Mme MEKDEM, Conseillère Municipale, procuration à M. GAY.

**ABSENTES :** Mme CAN, Conseillère Municipale,  
Mme GONCALVES, Conseillère Municipale.

**ASSISTAIT A LA SEANCE :** Mme GUENOT Emmanuelle, Directrice Générale Adjointe des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme ROUSSIERE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

-----

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.**

Le rapporteur expose,

A la suite du renouvellement général du Conseil municipal, il s'est avéré nécessaire de procéder à la désignation des membres de conseil municipal siégeant à la Commission des Services Publics Locaux conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération n°87 en date du 17 avril 2014, MM. Julien CARRE, Karim BOUMEDJANE, Gabriel GALIOTTO et Hervé BRAMY ont été élus pour représenter le Conseil municipal au sein de cette commission.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300076-20140507-DEL2014-184-AM-  
DE  
Date de télétransmission : 14/05/2014  
Date de réception préfecture : 14/05/2014

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.**

Lors de la séance du 17 avril 2014, en l'absence d'accord préalable des associations locales composant la commission, le Conseil Municipal n'a pu désigner la totalité des membres.

Cette dernière formalité ayant été accomplie, il convient de compléter la composition de cette commission et de procéder à la désignation des représentants des associations locales.

LE CONSEIL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son Rapporteur et EN AVOIR DELIBERE,

- DESIGNER les représentants des associations locales composant la commission consultative des services publics locaux, ainsi qu'il suit :
  - M. Michel COLIGNON représentant l'association « LES AS DU CŒUR »
  - Mme Angeline MICHIELS représentant l'association des commerçants du centre ville « ENERGIE CENTRE VILLE »
  - M. Kader BENABDELI représentant l'association « ESBM JUDO »
  - Mme Elene CARPICO représentant l'association « SAUVONS NOS PAVILLONS »
- RAPPELLE que MM. Julien CARRE, Karim BOUMEDJANE, Gabriel GALIOTTO et Hervé BRAMY sont élus pour représenter le Conseil Municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux,
- DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

Certifiée conforme et exécutoire compte tenu  
de l'affichage du compte-rendu de la délibération  
à la porte de la Mairie, le **12 MAI 2014**  
et de la transmission en préfecture le **14 MAI 2014**

Thierry MEIGNEN  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
093-219300076-20140507-DEL2014-184-AM-  
DE  
Date de télétransmission : 14/05/2014  
Date de réception préfecture : 14/05/2014